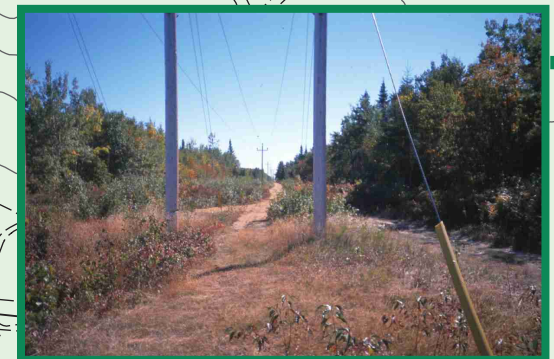


Paysage maritime du Saint-Laurent

- Fleuve perçu à partir des plages et des résidences situées sur la bordure littorale
- Attraits visuels à caractère maritime : fleuve, banc de Portneuf, plage sablonneuse, phare, etc.
- Paysage à vocation récréative protégée et axée sur le paysage maritime : Banc de Portneuf
- Accès majoritairement privé au fleuve



Paysage forestier mixte

- Relief légèrement vallonné recouvert par une forêt dense aidant à dissimuler une infrastructure routière
- Paysage perçu par une faible concentration d'usagers circulant sur les chemins forestiers
- Fermeture visuelle le long des chemins forestiers (aucune percée visuelle sur le fleuve et l'agglomération)
- Attrait visuel : forêt mixte harmonieuse et diversifiée en couleurs et textures variables selon les saisons
- Paysage valorisé pour la récréation (chasse, sentiers de motoneige et VTT) abritant plusieurs pourvoies
- La ligne de transport d'énergie et le poste de couplage sont les principales discordances visuelles

Paysage urbain

- Paysage perçu par une concentration élevée d'observateurs permanents et d'usagers en transit sur la route 138
- Fermeture visuelle créée par le couvert forestier situé au nord des résidences en bordure de la route 138
- Le fleuve et le cadre bâti sont les principaux attraits visuels
- Vues panoramiques sur le fleuve offertes à l'arrière ou entre les résidences situées en bordure de la route 138
- L'église sert de point de repère
- La scierie et les lignes de poteaux de téléphone sont les principales discordances visuelles



Paysage maritime de la rivière Portneuf

- Rivière Portneuf perçue à partir du pont de la route 138, des quais et routes situées sur les berges : attrait visuel principal
- Faible densité d'observateurs permanents mais recherché par les usagers d'activités récréatives axées sur le paysage maritime
- Le pont sert de point de repère et de lieu d'observation de la rivière
- Ligne de transport d'énergie visible le long du pont constitue la principale discordance visuelle
- Paysage traversé par la Route des Baleines (route 138) : désignée corridor panoramique
- Accès public à la rivière (quais)



- Limite**
- Zone d'étude
- Infrastructure**
- Route principale
 - Route secondaire et chemin forestier
 - Bâtiment
 - Ligne de distribution électrique
 - Ligne de transport d'énergie et emprise

- Composantes visuelles**
- | | | | |
|-----------|-----------------------------------------|--|-------------------------------------------------|
| F1 | Paysage forestier de type tourbière | | Élément d'intérêt visuel |
| F2 | Paysage forestier mixte | | Pointe de repère |
| U | Paysage urbain | | Élément de discordance |
| H1 | Paysage maritime du Saint-Laurent | | Lieu d'observation et champ visuel significatif |
| H2 | Paysage maritime de la rivière Portneuf | | Lieu d'observation et champ visuel significatif |
| | | | Relief marquant |

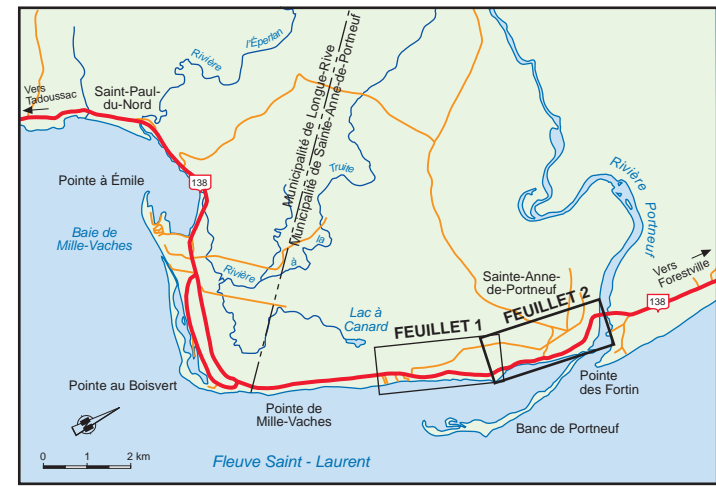


Figure 3.2
Paysage

1 : 5 000

0 50 100 150 200 250 mètres